

— L'ÉQUIPE DU PÔLE ACADÉMIQUE EDD DE NANCY-METZ VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE RENTRÉE 2023

À compter du 1er septembre, Sophie COLOGNAC succède à David VODISEK comme cheffe de mission académique EDD, aux côtés de Marianne WOJCIK.

En cette rentrée 2023, le ministre Gabriel Attal réaffirme la priorité pour l'École de développer l'éco-citoyenneté. L'École doit être le premier lieu de l'engagement pour la transition écologique, impliquant ainsi tous les acteurs collectivement : élèves, professeurs, personnels non enseignants, parents, collectivités territoriales et partenaires. Un plan en 20 mesures a été publié le 23 juin 2023 :

1

20 MESURES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE

Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs

→ **MESURE 1**
Dès la rentrée 2023, un référentiel de compétences relatif à la transition écologique sera publié.

→ **MESURE 2**
Dès la rentrée 2024, l'enseignement de technologie et l'enseignement moral et civique intégreront les enjeux de la transition écologique.

→ **MESURE 3**
Le b.a.-ba du climat et de la biodiversité du Cned sera accessible aux enseignants, aux élèves et aux agents du ministère. L'acquisition des compétences relatives à la transition écologique sera évaluée en classe de 4^e ou de 3^e.

→ **MESURE 4**
Une offre complète de formation à l'éducation au développement durable sera déployée dans toutes les académies.

→ **MESURE 5**
D'ici 2027, tous les agents de l'éducation nationale seront formés aux enjeux de la transition écologique.

→ **MESURE 6**
Doté de 500 millions d'euros sur la durée du quinquennat, le Fonds d'innovation pédagogique permettra de soutenir les projets d'éducation au développement durable.

→ **MESURE 7**
La démarche d'adaptation des référentiels de diplômes professionnels sera accélérée. Les diplômes professionnels seront créés et renouvelés en prenant en compte les enjeux de transition écologique.

→ **MESURE 8**
Dès la rentrée 2023, la généralisation de la découverte des métiers au collège permettra de faire connaître et de promouvoir les métiers de la transition écologique.

S'engager et agir concrètement pour la transition écologique

→ **MESURE 9**
Créer 18 000 aires éducatives d'ici 2030.

→ **MESURE 10**
Créer 300 aires éducatives fluviales dès la rentrée 2023.

→ **MESURE 11**
À compter de la session 2024, un vote sera organisé pour que les éco-délégués désignent eux-mêmes les lauréats du Prix de l'action éco-déléguée, à partir de la présélection du jury, afin de valoriser l'engagement des éco-délégués et faire mieux connaître les projets.

→ **MESURE 12**
Les éco-délégués seront mieux accompagnés et mieux formés.

→ **MESURE 13**
Dans le cadre du Service national universel, un travail de sensibilisation aux enjeux environnementaux sera effectué.

→ **MESURE 14**
D'ici 2030, le nombre de missions de Service civique dans le domaine de l'environnement sera multiplié par 10.

Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif pour la transition écologique

→ **MESURE 15**
L'objectif est de poursuivre le déploiement de la labellisation E3D :
• doubler le nombre de labellisations, soit 20 000 labellisations d'ici 2025 ;
• atteindre 100 % des écoles et établissements labellisés d'ici 2030.

→ **MESURE 16**
L'EDD sera systématiquement intégrée dans les démarches des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

→ **MESURE 17**
Un guide *Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées* permettra de soutenir la démarche de labellisation E3D.

→ **MESURE 18**
À la rentrée 2023, l'affiche « Mes 8 gestes pour la planète » sera diffusée dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

→ **MESURE 19**
D'ici 2024, la collection *Bâtir l'École* sera enrichie de nouveaux documents, notamment sur la nature à l'école et les projets de végétalisation, sur la restauration scolaire, sur les spécificités des outre-mer.

→ **MESURE 20**
Le ministère sera mobilisé dans le cadre du programme *EduRénov* pour la rénovation thermique de 10 000 écoles d'ici 2027.

<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>

Dès la rentrée :

- Une affiche « Mes 8 gestes pour la planète » sera prochainement diffusée dans toutes les écoles et les établissements du 2nd degré ;
- Un référentiel de compétences et des repères de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable seront publiés ;
- 300 aires éducatives fluviales seront identifiées ;
- 1400 cadres seront formés à la transition écologique au cours de l'année 2023-2024.

D'après « Unis pour notre école », dossier de presse de rentrée 2023 : <https://www.education.gouv.fr/rentree-scolaire-2023-2024-dossier-de-presse-379077>

PUBLICATIONS RÉCENTES

Nouveau programme de cycle 3 en sciences et technologie

Ce document est disponible sur éducol : <https://eduscol.education.fr/87/j-enseigne-au-cycle-3>

Le terme d'EDD est utilisé à 10 reprises dans ce nouveau texte réglementaire. Le préambule invite très explicitement à articuler apports et démarches scientifiques avec l'EDD. Extrait « L'enseignement des sciences et de la technologie .../... participe à la construction d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans lesquels s'enracinent les éducations transversales .../... à la préservation de l'environnement et au développement durable.

2



Dossier de presse « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique »

Publié en juin 2023 : il détaille les 20 mesures pour la transition écologique à l'École.

<https://www.education.gouv.fr/l-ecole-premier-lieu-de-l-engagement-pour-la-transition-ecologique-378551#>



Guide « agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées »

Il permet d'accompagner l'engagement collectif et la démarche de labellisation E3D, en donnant de nombreux exemples de mise en œuvre.

<https://eduscol.education.fr/document/51026/download?attachment>

OFFRE DE FORMATION

EAFC

Un cycle de formation intitulé « Éducation au développement durable » est proposé par l'EAFC. Il se décline en 3 parcours :

- Être sensibilisé à l'EDD
- Mettre en œuvre l'EDD dans son enseignement
- Concevoir et mettre en œuvre un projet en lien avec l'EDD

<https://www.ac-nancy-metz.fr/cycle-education-au-developpement-durable-edd-124147>

3

Réseau CANOPÉ



Des webinaires, des conférences et des animations permettent de se former sur des thématiques liées à l'EDD. Inscriptions en suivant le lien :

<https://www.reseau-canope.fr/academie-de-nancy-metz/atelier-canope-54-nancy/formations-et-evenements/au-programme.html>

CNED



[Le B.A.-BA du climat et de la biodiversité](#) est une formation gratuite, proposée par le CNED, permettant à toutes les personnes qui le souhaitent, d'acquérir les connaissances fondamentales sur le changement climatique et la biodiversité. Il est le fruit d'une collaboration entre experts scientifiques reconnus et experts de la pédagogie numérique.

Pour acquérir les connaissances essentielles sur le changement climatique et la biodiversité, découvrez les cinq chapitres de la formation, réalisés à partir de constats scientifiques, et présentés sous une forme claire et accessible :

1. Changement climatique
2. Causes et atténuation
3. Conséquences et adaptation
4. Défi de la biodiversité
5. Société et futurs

À l'issue de chaque chapitre, vous aurez la possibilité d'aller plus loin en répondant à un quiz pour valider les connaissances que vous aurez acquises. Vous recevrez alors un badge numérique valorisant vos connaissances sur le changement climatique, ses enjeux et les moyens d'agir. L'obtention des 5 badges donne accès au badge « B.A.-BA du climat et de la biodiversité » qui certifie l'ensemble du parcours.

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS 2023-2024

Aires éducatives

L'appel à projet aires éducatives pour les nouveaux projets est ouvert jusqu'au **15 septembre 2023**.

Il permet aux projets d'obtenir jusqu'à **3200 euros** pour financer les interventions d'une structure accompagnatrice pour l'année 2023-2024.

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classes de CE2, de cycle 3 et 4 et de lycée, encadrés par leurs enseignants et une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement. Une aire éducative peut être terrestre, marine ou fluviale. Le site de l'aire ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, il doit se situer sur la commune, à proximité de l'établissement. Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme.

Outils de pédagogie active, les aires éducatives permettent aux élèves de choisir la zone sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au cœur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année. L'enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement, le « référent », accompagnent les élèves dans leur cheminement.

C'est également un support interdisciplinaire pour les apprentissages, s'intégrant dans les programmes et ce en lien direct avec le patrimoine naturel et culturel de chaque territoire.

Mise en place d'une aire éducative en 3 étapes :

- Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités... ;
- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves) ;
- Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement.

L'Office français de la biodiversité (OFB) coordonne le réseau des Aires éducatives sur la base des orientations prises par un comité de pilotage qui réunit trois ministères (Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Transition écologique, Outre-Mer) et l'OFB.

Calendrier et financement des projets :

- **Phase 1 (clôturée)** : pour les projets qui seront dans leur 2^{ème} année ou au-delà à la rentrée scolaire 2023-2024 :
 - dépôt des candidatures du 1^{er} au 26 mai inclus, sur le site [démarches simplifiées \(anciens\)](#).
 - la subvention de l'OFB représente 1600 € nets de taxe maximum par projet. Et au minimum 1 000 euros.
- **Phase 2** : pour les projets qui seront dans leur 1^{ère} année à la rentrée scolaire 2023-2024 :
 - dépôt des candidatures du 1^{er} juin au 15 septembre inclus, sur le site [démarches simplifiées \(nouveaux\)](#).
 - la subvention de l'OFB représente 3200 € nets de taxe maximum par projet. Et au minimum 2000 euros.

- une inscription sur [le portail de la démarche Sagae](#) doit impérativement être faite pour que votre dossier puisse être pris en compte.

Pour bénéficier de ces financements, les candidats doivent **respecter certains critères et engagements** comme par exemple : respecter les valeurs et objectifs de la charte des aires éducatives ou veiller à réduire au maximum les émissions de CO₂ dans le cadre du projet.

Pour plus d'informations, les établissements peuvent contacter la personne suivante :
julien.eidenschcnck@ofb.gouv.fr

Plus d'informations sur ce financement et sur les financements complémentaires sur la page suivante :
<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-lancement-de-lappel-projets-2023-2024>

Cette année, **des aires éducatives fluviales** seront identifiées dans chaque académie, comprenant un fleuve, une rivière ou un cours d'eau.

Lancement de la campagne de labellisations 2024

La campagne sera ouverte jusqu'au **8 avril 2024** pour les dossiers classiques. Le formulaire ainsi que la grille d'auto-positionnement sont disponibles sur le site académique de l'EDD, à la rubrique « labellisation » :

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/edd/>

Pour le renouvellement de la labellisation en niveau 3, il n'est pas nécessaire de refaire un dossier. Prendre contact avec le secrétariat EDD (secretariatEDD@ac-nancy-metz.fr) qui vous mettra en relation avec un chargé de mission pour programmer une visite en établissement. Date limite de la démarche : **6 décembre 2023**.

Lancement du prix de l'action éco-déléguée 2024

À compter de la session 2024, un vote sera organisé pour que les éco-délégués désignent eux-mêmes les lauréats à partir d'une présélection du jury.

JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE AU COLLÈGE LOUIS PASTEUR DE FAULQUEMONT



6

Le 15 juin 2023, le collège Louis Pasteur de Faulquemont, labellisé E3D, a reconduit avec succès sa journée d'accueil éco-citoyenne. Elle a été l'occasion pour les personnels de l'établissement et ses élèves d'accueillir les futurs 6^e au sein de l'établissement !

Plus de vingt ateliers avaient été préparés et ont été animés par l'ensemble des personnels, des élèves et par de nombreux partenaires extérieurs. Il y en avait pour tous les goûts : ateliers créatifs, jeux sportifs, chants, escape game, quizz, ... De cette manière, ils se sont saisis de sujets importants afin d'amorcer une réflexion : l'utilisation des plastiques, les gaz à effet de serre, l'assainissement des eaux, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets, les énergies, la solidarité, la lutte contre le harcèlement...

La direction du collège, Mesdames FICK et BASTA, a réussi avec brio à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et à coordonner l'ensemble de cette très belle journée de découverte et de sensibilisation autour de l'EDD !



7

Lien vers la vidéo réalisée à l'occasion de cette journée :

https://www.youtube.com/watch?v=7d2HAayX_aM

Armand Bruthiaux

Comité de rédaction de la lettre académique EDD Nancy-Metz :

Sophie COLOGNAC et Marianne WOJCIK, IA-IPR

Frédéric AMELLA, Armand BRUTHIAUX, Angéline ROBERT, Sylvie RODRIGUEZ, professeurs formateurs académiques, chargés de mission EDD

Pour toute question ou suggestion : secretariatEDD@ac-nancy-metz.fr